



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/CP/MOP/DEC/VIII/12
16 décembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE
DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES
RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Huitième réunion

Cancún, Mexique, 4-17 décembre 2016

Point 11 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA
PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

VIII/12. Évaluation des risques et gestion des risques

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

1. *Prend acte* des travaux réalisés par le Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques, s'étant acquitté de son mandat, et du Forum en ligne sur l'évaluation des risques et la gestion des risques¹;
2. *Prend note* des Orientations facultatives sur l'évaluation des risques présentés par les organismes vivants modifiés, en tant que résultat des travaux du Groupe spécial d'experts techniques auxquels a contribué le Forum en ligne²;
3. *Invite* les Parties intéressées, les autres gouvernements et les organisations compétentes à tenir compte des orientations en tant qu'outil facultatif d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques conformément aux dispositions du Protocole de Cartagena, tout en soulignant que d'autres documents d'orientation et approches nationales peuvent également aider à la réalisation de l'évaluation des risques conformément au Protocole;
4. *Invite* les Parties intéressées, les autres gouvernements et les organisations compétentes qui ont utilisé les orientations et/ou d'autres documents d'orientation et approches nationales à partager une évaluation de leur applicabilité et de leur utilité, par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques;
5. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial à continuer d'apporter un financement en faveur d'un projet de renforcement des capacités au niveau mondial et d'autres projets sur l'évaluation des risques et la gestion des risques;
6. *Invite* les Parties à remettre au Secrétaire exécutif a) des informations sur leurs besoins et priorités dans le cadre de l'élaboration d'orientations supplémentaires sur des thèmes spécifiques liés à

¹ Voir UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/8.

² Ibid.

l'évaluation des risques présentés par les organismes vivants modifiés, b) des propositions sur les critères, y compris leur justification technique, susceptibles de faciliter la sélection des thèmes pour l'élaboration d'orientations supplémentaires, et c) des points de vue sur les lacunes constatées dans les matériels d'orientation existants;

7. *Décide* d'élargir le Forum en ligne sur l'évaluation des risques et la gestion des risques, afin de partager des données d'expériences sur l'évaluation des risques, de fournir des informations et des points de vue sur les lacunes constatées dans les matériels d'orientation existants, et de faire des propositions visant à combler les lacunes identifiées;

8. *Invite* le Bureau de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena à désigner un animateur principal chargé des discussions en ligne et de faire rapport sur les discussions, pour la prochaine période intersessions, en veillant à assurer un roulement régional;

9. *Prie* le Secrétaire exécutif de :

a) Aider l'animateur principal des discussions en ligne mentionné au paragraphe 7 ci-dessus à établir un rapport sur les discussions en ligne et à le remettre pour un examen critique par le Forum en ligne avant la présentation finale;

b) Consolider les points de vue mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus;

c) Remettre les résultats des alinéas a) et b) ci-dessus à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;

10. *Demande* à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'étudier les informations communiquées et de recommander une marche à suivre pour répondre aux besoins, traiter les priorités et combler les lacunes identifiées par les Parties, pour examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena à sa neuvième réunion, y compris la création éventuelle d'un nouveau groupe spécial d'experts techniques, étant entendu que les nouvelles propositions d'orientations devraient être présentées uniquement après l'approbation de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena;

11. *Prie* le Secrétaire exécutif, dans la limite des ressources disponibles, d'appuyer, à l'invitation d'une Partie, les activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et infrarégional sur l'évaluation des risques présentés par les organismes vivants modifiés.
